



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 92387

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le glissement des compétences et actes professionnels de soin des ergothérapeutes vers d'autres professions. Cette tendance, constatée par de nombreux professionnels paramédicaux, pose des problématiques importantes en matière, notamment, de formation reçue, de compétences et de relation avec les patients. En effet, conseiller sur un trouble et son impact sur la vie quotidienne nécessite un recul et une pratique qui ne peuvent être garantis sans l'obtention d'un diplôme universitaire et d'un diplôme d'état. Nos concitoyens peuvent être démunis face à une multiplicité d'acteurs proposant des actes similaires. Aussi, elle souhaiterait savoir comment le Gouvernement entend conserver et faire respecter le cadre de compétences des différentes professions de santé existantes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92387

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 janvier 2016](#), page 243

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)